

# Fiche de données de sécurité

## VINTECILE C

Date de révision 19.12.2017

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit VINTECILE C

Substance pure/préparation : Préparation

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Fongicide

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la Fiche de données de sécurité

Fournisseur

M.CAZORLA, S.L.

C/ Aigueta, n° 4

17761 CABANES (Espagne)

Téléphone : +34 972 504443

Téléfax : +34 972 670734

Adresse e-mail : info@mcazorla.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

| Organisme / Société                                                                                  | Adresse                                                              | Téléphone         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|-------------------|
| ORFILA                                                                                               |                                                                      | +33 1 45 42 59 59 |
| Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers<br>C.H.U                                           | 4, rue Larrey<br>49033 Angers Cedex 9                                | +33 2 41 48 21 21 |
| Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes<br>CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavillon Clemenceau | 2 rue Henri-le-Guilloux<br>35043 Rennes Cedex 09                     | +33 2 99 59 22 22 |
| Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Rouen<br>Hôpital Charles Nicolle             | 1, rue de Germont 76031 Rouen Cedex                                  |                   |
| Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX<br>CHU Pellegrin Tripode                         | Place Amelie Raba-Leon 33076 Bordeaux<br>Cedex                       | +33 5 56 96 40 80 |
| Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Grenoble<br>CHRU Hôpital Albert Michallon    | BP 217<br>38043 Grenoble Cedex 09                                    |                   |
| Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON                                                      | 162, avenue Lacassagne Bâtiment A, 4ème<br>étage 69424 Lyon Cedex 03 | +33 4 72 11 69 11 |
| Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille<br>Hôpital Sainte Marguerite                    | 270 boulevard de Sainte Marguerite 13274<br>Marseille Cedex 09       | +33 4 91 75 25 25 |
| Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris<br>Hôpital Fernand Widal                            | 200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris<br>Cedex 10              | +33 1 40 05 48 48 |
| Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Reims<br>Hôpital Maison Blanche              | 45, rue Cognac-Jay<br>51092 Reims Cedex                              |                   |
| Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG<br>Hôpitaux universitaires                     | 1 Place de l'Hôpital BP 426<br>67091 Strasbourg Cedex                | +33 3 88 37 37 37 |
| Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse<br>Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng        | Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse<br>Cedex                      | +33 5 61 77 74 47 |
| Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE                                                     | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de<br>LILLE                  | 0 800 59 59 59    |
| C.H.R.U                                                                                              | C.H.R.U                                                              | +33 3 83 22 50 50 |

## 2. Identification des dangers

### 2.1 Classification du mélange

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Code(s) R

Carc. Cat. 3; R40 Xn; R22 Xi, R36 R43 N; R50/53

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cette section, voir article 16

Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale

Catégorie 4 - H302

Lésions oculaires graves/irritation

Oculaire

Catégorie 2 - H319

Sensibilisation cutanée

Catégorie 1 - H317

cancérogénicité

Catégorie 2 - H351

STOT - exposition unique

Catégorie 1 - H400

# Fiche de données de sécurité

## VINTECILE C

Date de révision 19.12.2017

STOT - exposition répétée Catégorie 1 - H410  
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage selon le Règlement (CE) N° 1272/2008

Pictogrammes :



Mention d'avertissement : **ATTENTION**

Mentions de danger :

H302 - Nocif en cas d'ingestion  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
H351 - Susceptible de provoquer le cancer  
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence :

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité  
P280 - Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage  
P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon  
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin  
P405 - Garder sous clef  
P501 - Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation nationale

Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

Délai de rentrée : 48heures

### 2.3 Autres dangers

Aucune information disponible

## 3. Composition/informations sur les composants

### 3.2. MÉLANGES

| Nom chimique                                                  | N°CE      | N°CAS       | % en poids | Classification (Dir.67/548) | Classification (Règl.1272/2008)                                          | N°REACH                  |
|---------------------------------------------------------------|-----------|-------------|------------|-----------------------------|--------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| Tribasic Copper Sulfate                                       | 215-582-3 | 1333-22-8   | 70-80      | Xn ; R22<br>N ; R50/53      | Acute Tox.4 (H302)<br>Aquatic Acute 1 (H400)<br>Aquatic Chronic 1 (H410) | Aucune donnée disponible |
| Mixture with sodium xylenesulfonate (>90%)<br>– Cas 1300-72-7 | --        | --          | 1-5        | Xi; R36                     | Eye Irrit.2 (H319)                                                       | Aucune donnée disponible |
| Benthiavalicarb.isopropyl                                     | --        | 177406-68-7 | 1-5        | Carc.Cat.3 ; R40<br>R43     | Skin Sens.1 (H317)<br>Carc.2 (H351)                                      | Aucune donnée disponible |

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cette section, voir article 16  
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

## 4. Premiers secours

# Fiche de données de sécurité

## VINTECILE C

Date de révision 19.12.2017

### 4.1 Description des premiers secours

**Conseils généraux :** En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

**Contact oculaire :** En cas de contact oculaire, retirer les lentilles de contact et rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste

**Contact avec la peau :** Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures

**Ingestion :** Se rincer la bouche à l'eau Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

**Inhalation :** Amener la victime à l'air libre. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

### 4.3 Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

PAGE 3 / 12

Traiter les symptômes.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Non combustible. Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

**Moyens d'extinction déconseillés** Aucune information disponible.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Danger spécial** Aucune information disponible

### 5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentel

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers des zones sûres

Utiliser un équipement de protection individuelle

Éviter le contact avec la peau et les yeux

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines

Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer le produit par balayage ou aspiration sans faire de poussières.

Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Manipulation**

Mettre en place une ventilation adaptée

S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail

Porter des gants/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage

**Mesures d'hygiène**

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

Se laver les mains après manipulation

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

# Fiche de données de sécurité

## VINTECILE C

Date de révision 19.12.2017

Conserver hors de la portée des enfants  
Conserver uniquement dans le récipient/emballage d'origine dans un endroit frais et bien ventilé  
Conserver dans un endroit sec  
Conserver à une température ne dépassant pas 40 °C

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

-

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

**Limites d'exposition** Appliquer les mesures techniques conformes aux limites d'exposition professionnelle

[http://limitvalue.ifa.dguv.de/Webform\\_gw.aspx](http://limitvalue.ifa.dguv.de/Webform_gw.aspx)

| Nom chimique            | Autriche                                                                                                           | Suisse                                                      | Pologne | Norvège | Irlande |
|-------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|---------|---------|---------|
| Tribasic Copper Sulfate | STEL 4 mg/m <sup>3</sup><br>STEL 0.4 mg/m <sup>3</sup><br>TWA : 1 mg/m <sup>3</sup><br>TWA : 0.1 mg/m <sup>3</sup> | STEL : 0.2 mg/m <sup>3</sup><br>TWA : 0.1 mg/m <sup>3</sup> |         |         |         |

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)** Aucune information disponible

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible

### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques** Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées

### Équipement de protection individuelle

**Protection des yeux** -

**Protection de la peau** -

**Protection des mains** -

**Protection respiratoire** -

#### Autres équipements de protection –

Pour protéger l'opérateur, porter :

Pulvérisateurs à rampe ou à jet projeté :

pendant le mélange/chargement

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;

- Combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant ;

- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par dessus la combinaison précitée ;

- Protections respiratoires certifiées : demi masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre P3(EN 143) ou A2P3 (EN 14387)

- Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3) ;

- Bottes de protection conformes selon la norme EN 13 832-3

pendant l'application –

Combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant ;

- Bottes de protection conformes selon la norme EN 13 832-3

Si application avec tracteur avec cabine

- - Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine

Si application avec tracteur sans cabine

- Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche

- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation ;

- Protections respiratoires certifiées : demi masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre P3(EN 143) ou A2P3 (EN 14387) pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;

- Combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant

- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par dessus la combinaison précitée

- Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3) ;

- Bottes de protection conformes selon la norme EN 13 832-3.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

# Fiche de données de sécurité

## VINTECILE C

Date de

**Date de révision 19.12.2017**

Aucune information disponible

## 9. Propriétés physiques et chimiques

## 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                              |                                                                                             |                               |
|----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| <b>Aspect</b>                                | Vert Foncé                                                                                  |                               |
| <b>État physique</b>                         | Solide                                                                                      |                               |
|                                              | Granulés à disperser dans l'eau                                                             |                               |
| <b>Odeur</b>                                 | Aucune odeur perceptible                                                                    |                               |
| <u>Propriété</u>                             | <u>VALEURS</u>                                                                              | <u>Remarques /Méthode</u>     |
| <b>pH</b>                                    | 6-7                                                                                         |                               |
| <b>Point de Fusion/point de congélation</b>  | Aucune information disponible                                                               |                               |
| <b>Point /Intervalle d'ébullition</b>        | Aucune information disponible                                                               |                               |
| <b>Point d'éclair</b>                        | Non demandé                                                                                 | Aucune information disponible |
| <b>Inflammabilité (solide,gaz)</b>           | Ininflammable                                                                               | CE A.10                       |
| <b>Densité apparente</b>                     | 900-1020 kg/m³                                                                              |                               |
| <b>Solubilité dans d'autres solvants</b>     | Aucune information disponible                                                               |                               |
| <b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b> | Aucune information disponible                                                               |                               |
| <b>Température d'auto-inflammabilité</b>     | Aucune information disponible                                                               |                               |
| <b>Température de décomposition</b>          | Aucune information disponible                                                               |                               |
| <b>Viscosité</b>                             | Sans objet                                                                                  | Solide                        |
| <b>Propriétés comburantes</b>                | Non comburant                                                                               |                               |
| <b>Propriétés explosives</b>                 | Du fait de la structure chimique du produit, une réaction explosive n'est pas envisageable. |                               |

## 9.2 AUTRES INFORMATIONS

|                      |                               |
|----------------------|-------------------------------|
| <b>Teneur en COV</b> | Aucune information disponible |
|----------------------|-------------------------------|

## 10. Stabilité et réactivité

## 10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

## 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

## 10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition

## 10.5 matières incompatibles

Pas de matières à signaler spécialement

## 10.6 Produits dangereux résultant de la décomposition

Ininflammable, produits de décomposition par pyrolyse: CuO, SO<sub>4</sub>Ca, H<sub>2</sub>O.

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

### Toxicité aiguë

|                             |                                       |
|-----------------------------|---------------------------------------|
| <b>Effets locaux</b>        |                                       |
| <b>Inhalation</b>           | Non classé.                           |
| <b>Contact oculaire</b>     | Irritant pour les yeux. (lapin).      |
| <b>Contact avec la peau</b> | Pas d'irritation de la peau. (lapin). |
| <b>Ingestion</b>            | NOCIF PAR INGESTION.                  |

# Fiche de données de sécurité

## VINTECILE C

Date de révision 19.12.2017

DL50 orale > 200 - < 2000 mg/kg (rat)  
DL50 cutanée > 2000 mg/kg (rat)

### Toxicité chronique

|                                      |                                                                               |
|--------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | Aucune information disponible.                                                |
| Sensibilisation                      | Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.                  |
| Effets cancérogènes                  | Aucune information disponible                                                 |
| <b>EFFETS MUTAGÈNES</b>              | Aucune information disponible                                                 |
| Effets sur la reproduction           | Ce produit ne présente pas de dangers connus ou supposés pour la reproduction |
| STOT - exposition unique             | Aucune information disponible.                                                |
| STOT - exposition répétée            | Aucune information disponible.                                                |

## 12. Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

CE50/72h/algues = 0.089 mg/L  
EC50/48h/Daphnia = 31.9 mg/L  
CL50/poisson/96 h = 0.1 mg/L

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

### 12.4 Mobilité dans les sols

Aucune information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible

### 12.6 Autres effets indésirables

Aucune information disponible.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Déchets de résidus / produits nonutilisés

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

**Emballages contaminés** Éliminer les emballages vides via les collectes organisées par les partenaires de la filièreADIVALOR.

**No de déchet suivant le CED 020108** - déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.

**AUTRES INFORMATIONS** Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.

## 14. Informations relatives au transport

### ADR/RID

14.1 N° ONU .....UN3077

14.2 Nom d'expédition .....Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a ( (Tribasic Copper Sulfate) )

14.3 Classe de danger .....9

14.4 Groupe d'emballage .....III

14.5 Danger pour l'environnement Oui

14.6 Dispositions spéciales .....274, 335, 375, 601

Code de restriction en tunnel .....(E)

# Fiche de données de sécurité

## VINTECILE C

Date de révision 19.12.2017

### IMDG/IMO

14.1 N° ONU .....UN3077  
14.2 Nom d'expédition .....Environmentally hazardous substances, solid n.o.s. ( Tribasic Copper Sulfate )  
14.3 Classe de danger .....9  
14.4 Groupe d'emballage .....III  
14.5 Danger pour l'environnement Marine pollutant  
14.6 Dispositions spéciales .....274, 335, 966, 967, 969

### IATA/ICAO

14.1 N° ONU .....UN3077  
14.2 Nom d'expédition .....Environmentally hazardous substances, solid n.o.s. ( Tribasic Copper Sulfate )  
14.3 Classe de danger .....9  
14.4 Groupe d'emballage .....III  
14.5 Danger pour l'environnement Oui  
14.6 Dispositions spéciales .....A97, A158, A179, A197

## 15. Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière desécurité, de santé et d'environnement

Rubrique ICPE Jusqu'au 31 mai 2015 : Rubrique 1172

A partir du 1er Juin 2015 : 4510

- Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement

#### Inventaires internationaux

|                  |              |
|------------------|--------------|
| TSCA             | Est conforme |
| EINECS/          |              |
| ELINCS           | Est conforme |
| DSL/NDL          | Est conforme |
| PICCS            | Est conforme |
| ENCS             | Est conforme |
| Chine -          |              |
| AICS (Australie) | Est conforme |
| KECL             | Est conforme |

#### Légende

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire  
DSL/NDL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques  
EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées  
PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques  
ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles  
IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes  
AICS - Inventaire australien des substances chimiques  
KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

## 16. Autres informations

#### Texte intégral des phrases R citées dans les sections 2 et 3

R22 - Nocif en cas d'ingestion  
R36 - Irritant pour les yeux  
R40 - Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes  
R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau  
R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

#### Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
H351 - Susceptible de provoquer le cancer  
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques  
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme  
Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

# Fiche de données de sécurité

## VINTECILE C

Date de révision 19.12.2017

### Clause de non-responsabilité

Les renseignements contenus dans ce document sont donnés dans l'état actuel de nos connaissances à la date de publication. Ils concernent le PRODUIT EN L'ETAT. En cas de formulation ou de mélange, s'assurer qu'aucun nouveau danger ne puisse apparaître. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque ce produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est destiné. Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité. Il est de la responsabilité du détenteur du produit de transmettre cette fiche de données de sécurité à toute personne qui pourrait entrer en contact avec le produit. Pour les usages et doses d'emploi homologués, se référer aux informations indiquées sur l'emballage.